

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 02/04/2020, 16h

EN DRÔME, DES CHÈQUES SERVICES EN SOUTIEN AUX PERSONNES SANS ABRIS

Depuis le début de la crise sanitaire, la préfecture de la Drôme est mobilisée aux côtés des associations et des collectivités locales pour apporter son soutien aux personnes les plus fragiles.

A partir de ce jeudi 2 avril, des chèques services sont distribués aux personnes sans domicile ni ressource qui n'ont accès ni à une offre d'aide alimentaire, ni à un service de restauration, ni aux produits de première nécessité.

La distribution de ces chèques services aux personnes sans abri et à la rue, hébergées à l'hôtel ou dans une structure d'hébergement (type Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale) se fera selon deux moyens :

- en main propre pour un montant total de 7€ par jour et par personne (soit deux chèques de 3,5€) en tenant compte des besoins et le cas échéant de la composition de la famille.
- constitution d'un colis composé de produits achetés au préalable.

Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél. : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

1 / 1

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9



@Prefet26



Préfet de la Drôme